



Cher Adhérent-e-,

Le déconfinement est en cours, avec de nombreuses restrictions et incertitudes sur le rebond ou non du virus. Les avis contradictoires ne permettent pas de se faire un avis objectif tant sur le déconfinement que sur les mesures de protection exigées ou conseillées.

Pour les retraités, avec un âge de 65 ans annoncé comme âge repère pour la fragilité vis-à-vis de l'épidémie, les recommandations officielles sont de continuer à faire preuve d'auto-confinement et de grande prudence dans les contacts avec les autres.

De plus, les conditions d'utilisation du local syndical fixées par l'entreprise sont drastiques :

Limitation du nombre de personnes à l'intérieur, mesures contraignantes de désinfection après chaque visite et manipulation de matériel, protection obligatoire pour visiteurs et recevants, positionnement pour se parler ou se croiser, etc... etc... Bref, des conditions pas conviviales du tout et, que, même en y portant attention, nous pouvons difficilement garantir.

C'est pourquoi, pour préserver la santé de tout le monde, et ne pas prendre de risques inutiles dans cette période, nous avons décidé de ne pas reprendre les permanences physiques, de reporter cela à septembre, après la période des congés d'été.

Toutefois, nous continuons d'assurer l'essentiel, ce qui est urgent et qui ne peut attendre septembre. Durant toute cette période et jusqu'à la reprise des permanences physiques, vous pouvez, en cas d'urgence, nous contacter :

Une adresse mail est disponible pour tout contact : upr.sud@numericable.fr

POUR LES NOUVEAUX PROCÉS

Pour les nouveaux procès anxiété amiante, nous avons envoyé à l'avocat tous les dossiers qui étaient complets. Il ne restera donc que ceux qui attendent de nouvelles pièces ou des nouveaux demandeurs. Comme nous l'avons indiqué dans notre précédent courrier, les avocats étant en télétravail, cela tourne aussi au ralenti.

D'autre part, devant le tribunal administratif, la règle c'est d'abord saisir le ministre, et après, si celui-ci n'a pas répondu ou a répondu négativement dans un délai de 2 mois, c'est le tribunal qui est saisi. Le cabinet d'avocat nous a prévenus qu'en raison de la situation sanitaire, le ministre de la justice a repoussé les délais habituels. Tout a été gelé jusqu'au 25 juin qui sera la date de départ de saisi du tribunal, pas avant.

POUR LES IMPÔTS ET COTISATIONS SYNDICALES

Pour faire déduire ou rembourser 66% de votre cotisation syndicale de 2019, il vous suffit de déclarer les 27 € de cotisation. Nous vous enverrons à partir de septembre le justificatif de paiement pour 2019. Le justificatif n'est pas réclamé au moment de la déclaration, il ne sert que s'il vous est demandé ensuite par les impôts.

.../...

LE VIRUS ANTISOCIAL

Nous n'affirmerons rien sur l'évolution de cette pandémie et sa protection pour nous tous, car au regard des informations discordantes, il est impossible d'avoir des certitudes.

Par contre, ce qui est sûr, **c'est que le pouvoir multiplie les messages contradictoires.** Des cas de coronavirus dans les écoles suite à la reprise ? Hop, il change de discours ! La version officielle, maintenant, c'est que c'est moins dangereux que de rester à la maison ! Cette maison où ils t'ont enfermé pendant 2 mois, avec amende à l'appui pour tout pied sur le trottoir d'à côté, et avec l'argument exactement inverse.

Cette maison où Véran conseille aux plus de 65 ans de rester enfermés car dehors c'est bien plus dangereux ! **Dedans... dehors... s'entasser ici oui, ailleurs non, transports en commun ou usine oui, parcs ou cinéma non,** bien malin celui qui s'y retrouve !

Ils changent leurs discours en fonction de leurs décisions, et de décisions en fonction de leurs intérêts, même quand c'est contraire à l'avis du conseil scientifique qu'ils prétendaient écouter... mais ça c'était avant. Cette argumentation à géométrie variable sert à couvrir la cupidité libérale qui, sous ordre du medef, doit repartir sans entrave. Et sans partage.

Ces libéraux qui aiment tant privatiser les bénéfiques et nationaliser les déficits, se gaver sur ce qui va bien, et nous faire payer ce qui va mal, qui crachent sur le service public, veulent tout privatiser, mais viennent pleurer les aides de l'Etat, et licencient ensuite.

Ils ont mis plus de 90 ans à arrêter l'amiante en sachant qu'elle tuait. Avec les mêmes arguments, **les mêmes mensonges, les mêmes chantages à l'emploi, à « l'économie », les mêmes protections imaginaires qui ne protégeaient rien du tout.** Des dizaines de milliers d'humains en meurent encore aujourd'hui. Comment les croire ?

Coupables d'avoir détruit l'hôpital public et de continuer malgré la pandémie, d'avoir détruit notre protection santé et la recherche, d'avoir taillé dans les effectifs et les lits, et de faire porter le chapeau aux 35h. **Coupables d'abandon des personnels soignants,** de les avoir matraqués et gazés quand ils ont lancé un SOS en demandant des moyens.

Cette semaine et les suivantes, les personnels de santé sont mobilisés, manifestent, et appellent à notre soutien. Nous sommes avec eux, hier, aujourd'hui et demain !

Ce qui est un sûr, c'est qu'ils profitent du virus pour multiplier les attaques contre les droits des travailleurs. Et en clamant que c'est nous qui en payerons aussi la note à venir !

Ils ont le culot d'appeler cela l'urgence sanitaire ! Pendant leurs méfaits, ils interdisent les manifestations, nous verbalisent, mettent en garde à vue pour une banderole sur un mur ! Et, pendant que le monde à la tête au virus, ils font une loi de censure pour s'attaquer à la liberté d'opinion, à ne pas confondre avec la haine, dont ils sont les porteurs malsains.

Nos retraites sont au pilori de leurs taxes, blocages et désindexation des prix ! Et pour ceux qui sont en activité, ils clament... « Travailler plus » !

Mais si travailler plus, il doit y avoir, ce serait travailler plus **collectivement** en partageant le travail (et les richesses) entre toutes les mains, en supprimant le chômage. Et non faire travailler plus **individuellement** ceux qui bossent déjà, en laissant les autres au chômage !

Ça, ce n'est pas "redresser l'économie", c'est augmenter les gains de productivité des uns, les profits des uns, les dividendes des uns, mais au détriment de tous les autres.

Ce n'est pas "redresser l'économie", mais faire de l'esclavage salarié et du chômage la source qui mène à l'océan d'enrichissement de la minorité la plus cupide !

Soyons prudents, protégeons nous, mais ne les laissons pas faire ! Préparons nous à la riposte sociale indispensable pour en finir avec leur virus antisocial !